

## Rapport relatif à l'Hôtel de Sonloup

M. Le Président, Chères et chers collègues,

En préambule, j'aimerais remercier La présidente de cette commission pour l'excellente rédaction de ce rapport. Clair, concis et revenant sur les points pertinents, il permet de se faire une idée objective de la modification partielle du tracé de la servitude de passage ainsi que des oppositions en cours. La seule chose qui m'a dérangée était les 'peut-être', mais les points où ils apparaissaient n'étaient pas si importants que cela en regard de la solution globale.

Personnellement, habitante du Vallon et grande consommatrice du Tour du Cubly, je me suis maintes fois mise dans la peau d'un randonneur pour comprendre ce qui allait être fait et ce que nous allions perdre. Pour comprendre également les résistances des gens habitant alentours ou simplement des gens attentifs au maintien de tels sites. Il est vrai qu'un tel projet à cette hauteur est porteur d'interrogations, mais la modification du tracé ne devrait plus en être une.

Le groupe UDC tient à relever les points suivants :

- De nombreux travaux à entreprendre pour cette modification seront à la charge du propriétaire de la parcelle de l'ancien Hôtel de Sonloup. Notamment le gravier sur le chemin A, l'abattage des arbres, la percée du côté opposé pour continuer à voir la machinerie, l'éclairage possible de la partie A
- Un aménagement particulier permettra aux personnes à mobilité réduite d'y accéder
- La partie C, aujourd'hui pas très agréable à emprunter mais qui nous permet de rejoindre un peu plus vite la route des Prévondes, sera accessible tant aux machines agricoles et forestières qu'au bétail. Pour ceux qui empruntent déjà ce sentier, cela ne peut être qu'un plus.
- Nous gagnons la vue sur le lac du côté du Vallon grâce à l'abattage de la haie d'arbres qui sera quant à elles bien évidemment partiellement remplacée et par des espèces indigènes en plus, les épicéas ne s'y plaisant pas vraiment. Il est de plus précisé que les droits restent d'opposition restent garantis par la mise à l'enquête publique.
- Nous regrettons toutefois la disparition des quelques places de parking existantes qui permettait de faire rapidement quelques pas de courses sur les crêtes du Cubly sans avoir à se parquer soit au bas de la route des Prévondes, soit aux Avants comme conseillé dans le rapport, soit encore un peu plus haut à la hauteur de la Cergniaulaz.

Concernant les oppositions, toutes les réponses apportées dans ce rapport nous semblent logiques et sensées. C'est donc en toute connaissance de cause que le groupe UDC accepte ce préavis.

Je vous remercie

C. Buchet